

# REGLEMENT FOULIES 2023

## ARTICLE 1 : Organisation

Le Réveil Sauvagnonnais, association loi 1901, organise « Les Foulies » le samedi 29 juillet 2023 à Sauvagnon

## ARTICLE 2 : Participation

La course 6km est ouverte à tous à partir de 16 ans (sous réserve de fournir une licence ou certificat médical valide, voir article 3)

La marche libre non chronométrée est ouverte à tous sans limite d'âge

La course des enfants est ouverte à tous entre 6 et 11 ans.

## ARTICLE 3 : Inscription

Le prix est fixé à 4€ en ligne et 5€ sur place le jour de la course (hors enfants gratuits sur course enfants ou marche)

Les inscriptions à l'épreuve se feront sur le site de la course <https://www.reveil-sauvagnonnais.fr> via le lien vers [www.njuko.net](http://www.njuko.net) :

– Les non-licenciés à la FFA et aux fédérations affinitaires doivent fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an.

– Les détenteurs d'une licence de la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) ainsi que FSGT, FSCF et UFOLEP faisant apparaître de façon précise la mention « athlétisme » ; doivent fournir une photocopie de leur licence en cours de validité.

Les inscriptions à la course ne sont prises en compte qu'accompagnées de la photocopie de la licence ou du certificat médical. Aucun dossard ne sera remis en absence de ces documents.

La marche libre ainsi que la course enfants n'étant pas chronométrées, il n'est pas nécessaire de fournir de licence ou certificat médical.

Paiement en ligne par carte bancaire uniquement. Paiement sur place le jour de la course par chèque, espèce ou carte bancaire.

## ARTICLE 4 : Retrait des dossards

Les dossards sont à retirer au parc Lechaud, 18 rue du Béarn, 64230 Sauvagnon à partir de 10h et jusqu'à 5 minutes avant le départ de l'épreuve.

## ARTICLE 5 : Heure et déroulement de la course

Le départ aura lieu au Parc Lechaud à 11h pour la course et la marche, et à 10h30 pour la course enfants.

Un ravitaillement est prévu à l'arrivée, cependant il n'y en aura pas sur le parcours sauf température exteme.

Arrivée au Parc Lechaud, douche à disposition au sous-sol du centre festif.

## ARTICLE 6 : Eco-responsabilité

Bien que la course se déroule en grande partie sur route, nous vous remercions de respecter l'environnement sur l'ensemble du parcours.

#### ARTICLE 7 : Port du dossard

Le dossard doit être obligatoirement porté sur le devant et visible ceci pendant toute la durée de la course.

#### ARTICLE 8 : Modification / Annulation

En cas de force majeure (intempéries, canicule, ...) nombre insuffisant de participants et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours ou d'annuler l'épreuve. En cas d'annulation l'organisation procédera au remboursement des inscriptions.

#### ARTICLE 9 : Remboursement

Aucune inscription réglée ne sera remboursée (sauf article 8)

#### ARTICLE 10 : Assurance

Un contrat responsabilité civile a été souscrit par l'organisateur auprès de l'assureur APAC. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence sportive.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue pour responsable en cas d'accident ou de défaillance consécutifs à un mauvais état de santé ou à une préparation insuffisante.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation de matériel.

#### ARTICLE 11 : Abandon

En cas d'abandon, le concurrent doit obligatoirement prévenir le signaleur le plus proche et lui remettre le dossard.

#### ARTICLE 12 : Droit à l'image

Du fait de son engagement, chaque coureur autorise expressément les organisateurs à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles il pourrait apparaître, prise à l'occasion de sa participation aux épreuves, sur tous supports y compris les documents promotionnels et / ou publicitaires.

#### ARTICLE 13 : Acceptation du règlement

Tout concurrent reconnaît avoir pris connaissance du présent règlement et en accepte toutes les clauses.

#### ARTICLE 14 : Récompenses

Seront récompensés :

- Le 1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Homme de la course 6km (valeur de moins de 15€)
- La 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Femme de la course 6km (valeur de moins de 15€)
- Le meilleur déguisement individuel enfant
- Le meilleur déguisement individuel adulte
- Le meilleur déguisement équipe enfant
- Le meilleur déguisement équipe adulte

#### ARTICLE 15 : RGPD

Les informations recueillies lors de votre participation sont enregistrées dans un fichier informatisé par LE REVEIL SAUVAGNONNAIS pour vous permettre de participer à aux Foulies et fournir des classements de l'épreuve.

Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : Pyrénées Chrono et Njuko dans le cadre de votre inscription en ligne. En cas d'inscription sur place, vos données ne sont pas communiquées.

Les données sont conservées pendant 1 an.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données.

Consultez le site [cnil.fr](http://cnil.fr) pour plus d'informations sur vos droits.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter : [accueil@reveil-sauvagnonnais.fr](mailto:accueil@reveil-sauvagnonnais.fr)

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.